

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 14 novembre 2024

ÉPIDÉMIE DE DENGUE

La mobilisation de tous est nécessaire !

Le comité de gestion présidé par le préfet de région s'est tenu ce jeudi 14 novembre en préfecture, pour acter le passage en phase épidémique pour la dengue. Accompagnées du directeur général de l'ARS et des élus des communes, les autorités ont voulu ainsi lancer un appel à la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la lutte : du citoyen chez lui aux institutions accueillant du public en passant par les professionnels de santé et les entreprises, pour tenter de minimiser l'impact de cette maladie, dans les semaines à venir.

Face à cette épidémie, un sérotype du virus de la dengue qui a peu circulé ces vingt dernières années, l'agence régionale de santé souhaite attirer l'attention de tous sur les risques de forme grave ou d'un nombre élevé de cas à attendre si des actions résolues de lutte ou de prévention ne sont pas mises en oeuvre. L'agence renouvelle son message de mobilisation.

En ce début de saison touristique et à la veille des festivités de fin d'année, il est primordial de lutter contre les vecteurs que sont les moustiques, contre les gîtes de larves qui se développent dans les retenues d'eau situées autour ou dans les habitations et qui peuvent être alimentées par les fortes pluies récentes.

Il est impératif de se protéger contre les piqûres de moustiques par le port de vêtements couvrants et amples ; d'utiliser un produit répulsif homologué à appliquer sur toutes les parties exposées du corps (sauf le visage) Cette protection est indispensable lorsqu'on est touché par la maladie.

Il peut être utile d'utiliser aussi une moustiquaire pré-imprégnée installée au-dessus du lit pour se protéger des moustiques durant la sieste ou la nuit ou sur les fenêtres et ouvertures pour protéger les espaces intérieurs.

Utilisez si besoin un insecticide agréé contre les moustiques adultes en respectant les conditions d'emploi indiquées sur le produit.

Utilisez la climatisation si disponible, pour limiter la circulation des moustiques dans l'habitat.

Ne pas hésiter à consulter un médecin en cas de symptômes (fièvre, maux de tête, vomissement, fatigue, douleurs) qui persistent au-delà de 3-4 jours.

L'automédication avec le paracétamol doit respecter les doses maximales journalières (3 g chez l'adulte).
Dans tous les cas, évitez la prise d'aspirine.

FÒ TOUT MOUN SANBLÉ POU BARÉ MOUSTIK-LA !

Contact presse ARS : Loïc BAUDUIN - ars.guadeloupe@citronmer.com - Tél : 06.90.96.24.22

Contact presse préfecture : Anna GOUTTENOIRE - communication@guadeloupe.gouv.fr - Tél : 06.90.58.80.59